

CAISfos

SEINE & MARNE

JOURNAL D'INFORMATIONS DES PERSONNELS EDF-GDF, DES INDUSTRIES ELECTRIQUES ET GAZIERES DE SEINE-ET-MARNE janvier 2012 - n°33



En 2012 la clef :

c'est vous !



Plus d'employeur mais toujours l'engagement !

Antoine Marino et Francine Boiche viennent de faire valoir leurs droits à la retraite. Ils partent à l'heure sonnée s'inspirant de cet adage « il vaut mieux tenir que courir » Certains, que nous les retrouverons demain dans les combats pour la reconquête de nos droits sociaux.



Que dire de leur engagement. S'il a endossé parfois les habits froids de grand argentier de la CAS, Antoine a su mettre de l'humain, de la solidarité dans chaque euro du budget. Chercheur en solutions, sa rigueur a permis à des générations d'apprendre et à tous d'agir au plus près du cadre défini collectivement. Nous sommes heureux qu'il poursuive ses mandats.

Francine, disciple d'Epicure, aura fait le bonheur parfois éphémère des agents de la SLV 1 en multipliant les initiatives, les rencontres et la bonne humeur ? Que ce soit au conseil d'administration de la CAS comme vice présidente ou dans sa SLV comme présidente, son franc parler mêlé à un grain de naïveté manquera à la prise de décision. Le président de la CAS, les administrateurs et la rédaction du journal leur souhaitent bonne retraite. Ni d'au revoir ou d'à bientôt mais à tout à l'heure dans l'engagement syndical et social.

Merci à vous deux.

Les échos de Seine & Marne

CORRESPONDANTE SLVie 03

Vous êtes affiliés à la SLVie de Meaux, sachez que dès le mois de janvier 2012, votre nouvelle correspondante, Mme Nathalie BLOT, sera présente dans vos locaux. Ses horaires de permanence vous seront communiqués ultérieurement.

CAMIEG



Important ! À partir de maintenant toute prise de rendez-vous pour les permanences CAMIEG de, Croissy, Montereau, Melun, devront être prises directement, soit par Mail : idf_accueil@camieg.org ou par téléphone au : **01 77 93 55 89**

ADRESSES UTILES

Centre national de Santé CCAS
4 avenue Richerand - 75010 Paris



Centre d'examen pour bilan santé
Dammarie Les Lys : 590 C, rue des frères Thibault
tél. : 01 60 56 52 90
Meaux : Zone Industrielle Nord - 3, rue Jehan de Brie
tél. : 01 60 09 25 38

Centre dentaire mutualiste Groupe FMP
1 allée Nicéphore Niepce 77200 Torcy - Tél 01 60 95 43 45
1 rue de la brasserie Grüber 77000 Melun - Tél 01 64 83 01

Ameli, site de l'Assurance Maladie qui vous informe sur de nombreux thèmes et vous permet, par exemple, de trouver l'adresse d'un professionnel de santé et de connaître ses tarifs.

Ameli-santé
www.ameli.fr/assures/

Site de la CAMIEG
www.camieg.fr

MUTIEG, la mutuelle des industries électriques et gazières
www.mutieg.fr

Site du Ministère de la santé
<http://www.ameli-sante.fr/>
www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr/

Site du Ministère des Affaires étrangères
Vous partez à l'étranger et souhaitez vous informer sur la situation sanitaire du pays, la vaccination...
www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/

Sante.fr, portail des agences sanitaires
www.sante.fr/

INPES, Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
www.inpes.sante.fr/

Tabac Info Service
www.tabac-info-service.fr/

CNIEG, site de la Caisse nationale des IEG, organisme qui assure le paiement des prestations en matière de vieillesse, invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles des Industries Electriques et Gazières (IEG).
www.cnieg.fr

SOMMAIRE



Éditorial

Terrible époque où se mêlent la peur du lendemain pour soi et ses proches et le sentiment que cela ne peut plus durer. Qu'en serait-il autrement quand à chaque crise résonne une cure d'austérité qui à son tour produit récession économique et difficultés sociales. Le système capitaliste financier emprunte à la mythologie le tonneau des Danaïdes, condamné à remplir une jarre au fond percé. Mais les dieux même d'argent ne l'emportent pas toujours.

L'année passée aura été le théâtre de révolutions de peuples arabes, fragiles, perméables au dévoiement mais ouvrant des nouveaux horizons. Le mouvement des indignés ceux de Madrid, de Londres, de Wall Streets montre le chemin d'une société libérée de ses entraves financières. Ces éminents professeurs au manifeste pour un service public de la santé participent à l'espoir.

Votre engagement à travers la pétition, et notre ténacité d'élus permettant la publication de postes CAS jusqu'alors refusés autoritairement par les employeurs, la formidable mobilisation pour le tarif agent démontrent que le rassemblement est possible. Petite chose ? Certainement, mais à mesurer à l'aune d'un patronat et d'un gouvernement insupportés par une économie sociale et solidaire, preuve vivante d'une alternative au tout marché.

Des champs des luttes sociales et de l'expression citoyenne, ne prenons pas la clef. Malgré toutes les invitations, rejetons le repli sur soi et choisissons la solidarité et le rassemblement, c'est le vœu que je formule pour les agents et les salariés de France, d'Europe et du monde.

Cet état d'esprit me permet de vous présenter à vous, votre famille et vos proches mes meilleurs vœux pour 2012.

Hamid Niati

Président de la C.A.S de Seine et Marne

hamid.niati@asmeg.org



VIE DE VOTRE C.A.S

Plus d'employeur et toujours l'engagement !.....	2
Les échos de Melun.....	2
Location de salles.....	8
Budget & agenda prévisionnel 2012...	9
Les Commissions d'Activités. 10-11-12	
Aperçu de la participation CAS selon l'activité.....	13
L'assemblée générale de la CAS..	14-15

MUTUELLE

CAMIEG L'accord préalable	16-17
---------------------------------	-------

ACTIVITÉS

Quand nos collègues prennent la plume.....	19
L'agenda des activités	20
Fleuret et Epée.....	20
COSEG Section randonnée.....	21
Séjours bleus aux Sables d'Olonne ...	21
Salon «Peinture & Sculpture».....	22
Soirée Beaujolaise	22
Bon Anniversaire Mme Pompanon ...	22
Kartelec	22
Théâtre «La nuit sera chaude».....	22
BAL de la CMCAS.....	23
Pétanque.....	23
Séjour à Merlimont	23
Arbre de Noël 2011	16


SANTÉ SOLIDARITÉ PRÉVENTION

Assurés de la sécurité sociales : sommes-nous des serials fraudeurs ? .	4-5
Autonomie des personnes âgées ...	6-7

PORTRAIT

Un athlète qui ne manque pas d'énergie.....	18-19
---	-------

Directeur de la publication :
Hamid Niati
Rédacteur en chef :
Thierry Cabanero
N° ISSN 1620-2880
Réalisation et impression :
Imprimerie Rivet Presse-
Edition, Limoges



Assurés de la sécurité sociale : sommés-nous des serials fraudeurs ?

Nicolas Sarkozy, côté cour président, côté jardin candidat à son renouvellement, a revêtu les habits de grand protecteur du modèle social français en déclarant : « La fraude, c'est la plus terrible et la plus insidieuse des trahisons de l'esprit de 1945. C'est la fraude qui mine le fondement même de la République sociale » Une manœuvre de plus pour occulter les coupes sombres dans le budget de la sécurité sociale 2012. **Mais qu'en est-il réellement et qui sont les fraudeurs ?**

■ Les arrêts maladies

De nombreux salariés abuseraient de la Sécurité sociale. Dans le message distillé par le gouvernement, on apprend que 13 % des arrêts maladie de courte durée et 11 % des arrêts de longue durée seraient injustifiés. Petite précision d'importance : ces chiffres ne portent que sur les seuls arrêts maladie effectivement contrôlés par les médecins de la Sécu. Lesquels s'intéressent en priorité aux arrêts répétés ou longs, plus susceptibles de masquer de soi-disant abus. Ainsi, en 2009, sur 285 000 contrôles pour arrêts courts (sur un total de 7 millions), 37 000 ont été jugés injustifiés. Et sur 1,2 million d'arrêts longs contrôlés, 130 000 ont été jugés injustifiés. **Soit, au total, 169 000 cas « injustifiés », sur plusieurs millions de salariés ayant eu un arrêt maladie.**

Un chiffre qui représente bien peu par rapport au travail au noir. La France est très loin du record d'Europe des indemnités maladie – qui lui coûtent 1,6 % de son PIB (produit intérieur brut), selon l'OCDE. Ce chiffre atteint en effet 4,9 % en Norvège, 4,6 % aux Pays-Bas, 3,2 % en Suisse, 2,3 % au Royaume-Uni... Des chiffres qui viennent recouper une étude menée par deux chercheurs du CNRS en 2010, qui a montré qu'entre 1994 et 2001, le taux d'absence globale (pour raisons de santé ou non) oscillait, en France, entre 10 et 11 %, contre 20 et 28 % au Danemark, 15 % au Royaume-Uni ou 16 et 18 % aux Pays-Bas.



■ Le travail au noir

Pas de chance, la fraude à la Sécu émanerait des amis du président, les employeurs.. De source officielle, le travail non déclaré est le premier poste de fraude sociale. Par nature difficile à chiffrer, ce phénomène représente, selon l'Insee, la bagatelle de 4,4 % du produit intérieur brut. Soit 55 milliards d'euros, avance l'institut de la statistique.

Le manque à gagner pour la Sécu est considérable : entre 9 et 15 milliards d'euros de cotisations sociales. Rappelons que le déficit de la Sécu s'est établi, cette année, à 18,6 milliards d'euros. S'il n'a heureusement pas les mêmes dimensions que dans les pays en voie de développement, le travail au noir augmente en France, comme dans l'ensemble des pays de l'OCDE.

■ Les Accidents et maladies du travail

En théorie, les accidents et les maladies provoqués par le travail sont couverts par la branche accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) de la Sécurité sociale, branche financée uniquement par des cotisations patronales. Dans les faits, une bonne partie de ces accidents et maladies ne sont pas déclarés comme tels, et viennent creuser le déficit de la branche maladie de la Sécu, financée, elle, par des cotisations salariales et patronales et par l'impôt.

La sous-déclaration est due à la fois à des pratiques patronales de camouflage des accidents du travail, à une limitation par le patronat de la liste de maladies pouvant être reconnues comme professionnelles, et à une ignorance générale et entretenue du lien possible entre maladies et travail.

Certes, depuis 1997, le Parlement vote chaque année un transfert compensatoire de la branche AT-MP vers la branche maladie, basé sur une estimation de la sous-déclaration. Une estimation bien loin de la réalité

■ Exonérations de cotisations patronales

Depuis 2002, l'exonération de cotisations sociales patronales est en hausse de 55 %. À elles seules, elles représentent près de 30 milliards d'euros de manque à gagner pour la Sécurité sociale, soit bien plus que son déficit (18,9 milliards en 2011), que l'État compense, année après année, reportant ainsi le trou sur les finances publiques. Au fil des ans, la liste

des exonérations de charges, qui bénéficient principalement aux employeurs, ne cesse de s'allonger : sur l'apprentissage, l'emploi à domicile, les contrats aidés, sur les allègements des 35 heures...

Les allègements de cotisations sur les bas salaires (jusqu'à 1,6 fois le Smic) constituent en effet la plus grosse part de ces dispositifs (en hausse de 44 % depuis 2002), suivis par exonérations de charges au titre des heures supplémentaires, symbole du « travailler plus pour gagner plus ».

■ Le renoncement aux soins explose en France

En septembre dernier, le ministre de la Santé, Xavier Bertrand, se félicitait de la baisse du reste à charge des ménages dans le domaine de la santé. « la prise en charge par la solidarité nationale est toujours aussi élevée, et la somme qui reste à la charge des ménages est la plus faible d'Europe, après celle des Pays-Bas » Satisfécit bien éloigné de la réalité. L'accès aux soins devient de plus en plus difficile.

D'après le dernier baromètre Cercle Santé-Europ Assistance, le renoncement aux soins pour raisons financières est, en 2011, une réalité pour... 29 % des Français. Il y a encore deux ans, ils n'étaient que 11 % ! Et ils ne font plus seulement l'impasse sur les soins dentaires et optiques, faiblement remboursés, mais aussi sur les soins courants. Il faut dire que, sur les cinq dernières années, le coût de la santé a flambé de 16,6 %, passant de 571 euros à 665 euros par an et par Français. Avec la future taxe imposée par le gouvernement aux mutuelles, ce sont environ 75 euros de plus par an et par personne qui vont creuser un peu plus les dépenses de santé des ménages.

Dans ce contexte, l'abaissement des indemnités journalières maladie pour les salariés au-delà de 2500 euros brut mensuel risque encore d'accroître le phénomène du renoncement aux soins.



Le pavé dans la mare...

Cinq éminents professeurs: Messieurs Olivier Lyon-Caen, professeur de neurologie (Pitié-Salpêtrière), André Grimaldi, professeur de diabétologie (Pitié-Salpêtrière), Didier Tabuteau, responsable de la chaire santé à Sciences Po, François Bourdillon, médecin de santé publique, Frédéric Pierru, sociologue chercheur au CNRS publient un "Manifeste pour une santé égalitaire et solidaire" (Odile Jacob), co-signé par 123 personnalités du monde médical et de la société civile. Leur diagnostic est sévère : le modèle français est malade ; faute d'un traitement de choc, il est condamné. Ils se proposent de conforter et développer résolument les services publics. A découvrir en librairie ou sur internet, taper manifeste pour la Sécurité Sociale

Autonomie des personnes âgées : le point de vue des organisations syndicales.

Lors du dernier numéro, la rédaction a ouvert un dossier sur l'autonomie des personnes âgées. Un dispositif législatif était en cours mais il a été reporté aux calendres grecques par le gouvernement sous prétexte de crise. Aujourd'hui, nous portons à votre connaissance les expressions des organisations syndicales présentes au conseil d'administration de votre CAS.



La CGT opte pour un droit universel à compensation de la perte d'autonomie, quel que soit l'âge ; dans le cadre d'un service public qui en permette la prise en charge solidaire au sens de la Sécurité Sociale.

Le Haut Conseil de la Famille (HCF) a examiné la dépendance des seules personnes âgées et l'articulation

entre solidarité familiale et collective.

La CGT ne peut être opposée à un plan d'aide aux aidants familiaux ; elles (ce sont surtout des femmes) et ils sont plusieurs millions à intervenir dans la vie quotidienne des personnes dépendantes dans des conditions parfois pénibles et usantes.

Que ce soit par l'information, l'accompagnement, le soutien, il est possible d'améliorer leurs conditions d'existence tout de suite.

Mais la reconnaissance de leur rôle ne peut prendre la place d'un service public d'aide à l'autonomie, accessible à toutes et tous sur l'ensemble du territoire qui réponde à la fois aux besoins des personnes aidées et à ceux des salariés, que ce soit à domicile ou en établissement.

Pour les personnes dépendantes la CGT est exigeante, elle veut des femmes et des hommes formés, bénéficiant de formation continue, de conditions de travail et d'exercice de leur métier permettant pleine efficacité et écoute. La formation en gériatrie et gérontologie doit être systématiquement dispensées à l'ensemble des personnels, soignants ou non, que ce soit dans les structures d'aide à domicile, les structures médicalisées ou les structures hospitalières.

Il ne suffira pas de reconnaître la bonne volonté voire même la réelle compétence acquise des aidants familiaux en accordant quelques congés supplémentaires ou bien en rémunérant de quelque manière que ce soit le service rendu. Les préconisations du HCF en ce qui concerne l'aménagement des congés et possibilités d'aménagement du temps de travail sont des vœux pieux sans réelle incidence

sur la vie des familles et des entreprises. Les propositions qui envisagent d'étendre aux aidants familiaux des possibilités existantes dans d'autres circonstances comme maintenir une retraite à 65 ans sans décote, de cotiser sur la base d'un temps plein, indemniser la réduction ou l'interruption d'activité sont aussi aléatoires. Toutes ces mesures basées sur l'amélioration de la situation actuelle ne seraient pas inutiles mais ne représentent que des aménagements assujettis à d'éventuelles négociations. La situation économique actuelle fait douter de résultats tangibles.

Ces mesures présentent en outre le risque d'un éloignement des femmes de l'activité professionnelle (puisqu'elles sont principalement concernées) en contradiction avec tous les discours des pouvoirs publics si ce n'est avec leurs actions. Il faudrait au contraire une volonté politique pour aller dans le sens de ce service public que la CGT veut pour tous.

Les coûts de la perte d'autonomie sont insupportables pour la grande majorité des familles : une maison de retraite médicalisée, c'est entre 1 500 et 3 000 euros par mois. Collectivement la CGT considère que ce coût devient relativement modeste : cela représente 1 point de PIB. Le sujet ne mérite donc pas la dramatisation actuelle, il demande des choix politiques.

Des dispositifs efficaces de régulation des tarifs des établissements privés comme publics doivent être mis en place ainsi qu'une harmonisation des pratiques départementales en matière de barème.

Pour la CGT, permettre « un reste à vivre » digne pour les personnes dépendantes ne passe pas par l'obligation alimentaire pour les enfants et petits enfants, ni par la récupération sur succession optionnelle ou non. Elle considère que le financement de la dépendance doit être socialisé dans le cadre de la Sécurité Sociale au financement rénové qu'elle propose.



La dépendance, le combat de la dignité

La nouvelle Loi sur la dépendance est attendue par 3,5 millions de personnes qui aident au quotidien une personne âgée. L'aidant comme l'aidé, traverse aujourd'hui une situation de crise. Et cela ne va pas s'arranger ! A l'horizon 2025 les

dépenses liées à la perte d'autonomie augmenteront de 40% et les futures décisions doivent être prises pour organiser une dépendance la plus digne possible. Pour la CFTC, elle passe par la mise en place d'une véritable solidarité universelle pour chaque aidé et un accompagnement important des aidants. Elle souhaite une couverture universelle en équité dans toutes nos régions gérée et contrôlée par la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie).

La question du financement se pose et nous pensons que chacun peut y contribuer en fonction de ses revenus, mais

attention à ne pas trop pénaliser les salaires, pour les retraités un tel dispositif s'accompagne d'une augmentation de la pension de base (SNB). Autre piste de financement, la suppression de certaines exonérations de charges sociales pour les entreprises qui s'élèvent à 34 Milliards d'euros (24 sur les salaires, 8 sur les bénéfices de filiales non taxées en France et 1 milliard sur l'intéressement).

La CFTC rejette la piste d'une deuxième journée de solidarité et l'obligation de contracter une assurance dépendance ou encore une fois les travailleurs seront les seuls contributeurs. Nous sommes pour un financement public de la dépendance (création d'un cinquième champ au sein de la Sécurité sociale). La dépendance c'est la solidarité au cœur de la société.



Prise en charge de la perte d'autonomie, un choix de société digne et ambitieux

La CFDT considère que la prise en charge de la perte d'autonomie doit être universelle, c'est-à-dire dépasser les barrières d'âge et trouver un mode de financement très large, qui ne repose pas uniquement sur les seuls revenus du travail. Ce choix de société se fonde sur la solidarité entre personnes bien portantes et personnes handicapées, sur la solidarité intergénérationnelle et la solidarité de revenus et de patrimoine.

Ce doit avoir un coût ?

Oui mais la durée de vie augmente, et la durée de vie sans handicap aussi ! La proportion de personnes âgées dans la population globale va croître, soit. Mais ce phénomène, qui pose de sérieux problèmes de financement pour la branche maladie de la Sécurité sociale et pour la retraite, n'est pas du tout de même nature que la dépendance.

Pourquoi ?

D'abord parce même s'il croît avec l'âge, le nombre de personnes dépendantes n'est jamais majoritaire dans une classe d'âge : 7 % des plus de 60 ans, 45 % des plus de 90 ans. Ensuite parce qu'une prévention peu coûteuse a des effets notables sur la non-survenance de la dépendance : adopter une meilleure alimentation, conserver une activité physique et intellectuelle, prévenir les accidents domestiques... Et des solutions concrètes sont à notre portée, certaines dans l'entreprise elle-même : éducation sanitaire et alimentaire, préparation à une retraite active, consultation médicale à la

cessation d'activité, etc.

Certes, des incertitudes demeurent, en particulier sur les progrès médicaux à venir. Ce qui est certain, c'est que l'effort financier à faire pour prendre en charge la perte d'autonomie des personnes âgées n'est pas de nature à remettre en cause les équilibres budgétaires, et la CFDT a des propositions réalistes sur les pistes de financement et ambitieuses pour prendre en charge dignement cette question de société.

Comment ?

- Par la prévention tout au long de la vie : Cela peut être le rôle des CAS en développant les activités sportives et culturelles pour tous
- Par l'organisation d'un parcours de soin coordonné autour de la personne ;
- Avec le développement et le soutien des activités d'aide à domicile ;
- Par le financement essentiellement public de ce risque, Par l'accompagnement et le soutien des aidants.

La CFDT souhaite également l'extension de la contribution solidarité autonomie aujourd'hui payée par les seuls salariés, à l'ensemble des activités professionnelles. **La CFDT met en garde contre le retour d'une vieille idée dans les propos gouvernementaux : l'instauration d'une deuxième journée de solidarité.**

Malgré plusieurs sollicitations, deux organisations ne nous ont pas fait parvenir leurs textes. Par souci d'équilibre et de pluralisme pour nos lecteurs et d'impartialité pour ces organisations, nous communiquons l'adresse de leurs sites confédéraux : FO : www.force-ouvriere.fr/ / CGC : www.cfecgc.org/

Location de salles

Vous avez besoin d'une salle pour une fête, un banquet, un mariage, toutes vos envies de fêtes, vous cherchez une salle de réception pour une conférence, un séminaire ... , sachez que les C.A.S de l'Essonne et de Seine et Marne, en partenariat, vous proposent en location trois salles,

Une en Seine et Marne à Bois le Roi



Salle Marcel Paul,
Rue Demeufve
77590 Bois le Roi



Grande salle pouvant recevoir
environ 250 Personnes

Renseignements et réservations auprès de la C.A.S. de Seine et Marne
au 01 64 41 53 62 ou par fax au 01 64 41 53 63

Deux dans le Val de Marne

Trois salles à l'intérieur du Château peuvent se réserver,
pour anniversaire, mariage ...

- ▶ Salons du Rez-de-Chaussée maxi 100 personnes
- ▶ 1er étage maxi 180/200 personnes
- ▶ 2ème étage maxi 120 personnes

- ▶ Petit Salon maxi 50 personnes
- ▶ Ensemble de trois gloriettes maxi 80 personnes
- ▶ Gloriette bar
- ▶ Salle d'ambiance maxi 150 personnes
- ▶ RDC + 1er RDC + 2ème
- ▶ Château



A Condé Sainte Libiaire

Centre de Loisirs de Condé-Sainte-Libiaire



Au Château de Vigneux

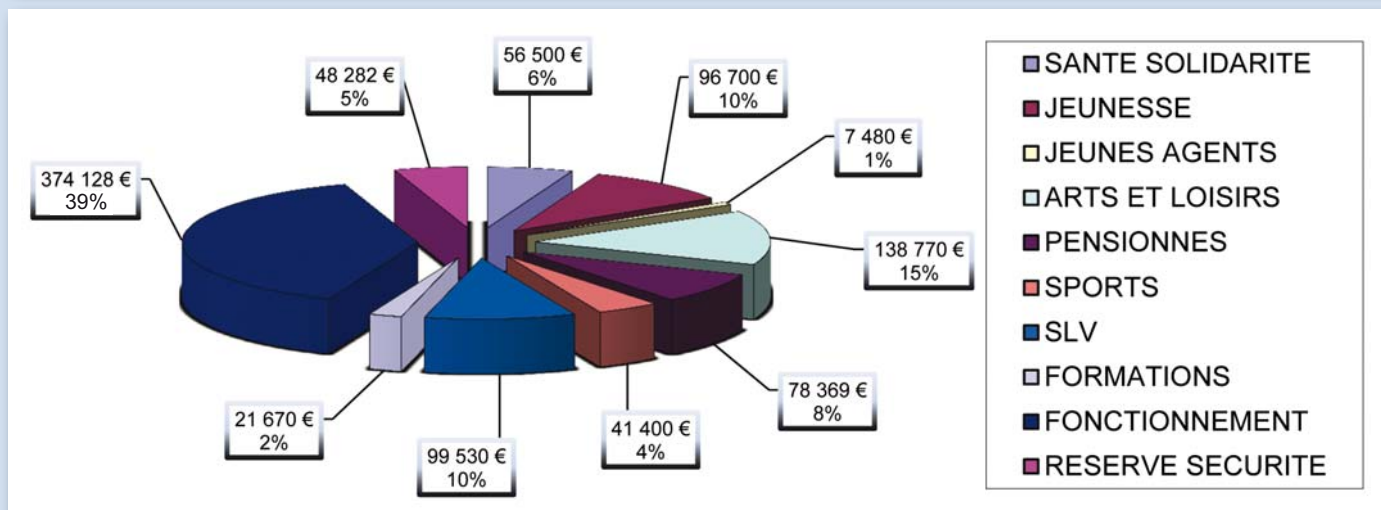
Centre de loisirs de la CMCAS Val de Marne,
Chemin du Port Courcel
91270 VIGNEUX

Réservation de la Salle de restauration (maximum 80
places) avec la cuisine, pour anniversaire, mariage et
toutes vos envies de fêtes.

Renseignements et réservations à la CMCAS du Val de Marne
au 01 41 77 68 11 ou par fax au 01 41 77 68 38

BUDGET PREVISIONNEL 2012 de la C.A.S de Seine et Marne

Présentation des différentes orientations politiques et budgétaires votées lors du Conseil d'Administration du 02 Novembre 2011 - Résultat du vote des 18 membres présents
Pour : 12 (11 CGT - 1 CFTC) Abstention : 6 (2 CFE / CGC - 1 FO - 3 CFDT)



AGENDA PREVISIONNEL 2012

COMMISSION JEUNESSE	
Ateliers cirque Bois le Roi	16 au 20/04/12
Ateliers cirque Villeneuve St Denis	23 au 27/04/12
Cité Médiévale à PROVINS	17/06/2012
Journée à la Ferme 6/12 ans	16/09/2012
Journée Muséum d'Histoires Naturelles	07/10/2012
Journée coulisse étoile du Grand REX	-
Spectacle tout petit Bois le Roi	-

COMMISSION PENSIONNES	
Galette à Bois Le Roi	12/01/2012
Semaine à la Neige	15 au 22/01/12
Balade "Natrue & Gastronomie" dans l'Aisne 1 journée	PRINTEMPS
MALTE	27/08 au 03/09/12 03 au 10/09/12 27/08 au 10/09/12
MEXIQUE " Circuit "	15 au 26/10/12
Sortie Parisienne	FIN D'ANNEE
Fête des Pensionnés	FIN D'ANNEE
Marchés de Noël à Kayzersberg	03 au 07/12/12

COMMISSION JEUNES AGENTS	
SOIREE ANNEES 80-90	17/03/2012
RUGBY	1 TRIM 2012
CONCERT "LA NUIT DES DJ"	01/06/2012
LASER GAME	01/10/2012

COMMISSION ARTS ET LOISIRS	
SEMAINE DE SKI A MONETIER	05 au 12/02/12
THEATRE DES FONTAINES Thé à la menthe ou t'es Citron	07/04/2012
LA SICILE	13 au 20/04/12
MONTENEGRO	20 au 27/04/12
THEATRE DES FONTAINES Thé à la menthe ou t'es Citron	13/05/2012
SORTIE FEMMES AGENTS A LONDRES	15 & 22/05/12
ROUMANIE « Prix coûtant »	13 au 20 Juin
OPERA BASTILLE OU GARNIER	22/06/2012
BRADERIE A LILLE (1 journée)	01/09/12
PRAGUES « Prix coûtant »	03 au 10 Mai
LOTO A BOIS LE ROI	07/10/12
AFRIQUE DU SUD	09 au 18/10/12
SOIREE CABARET A BOIS LE ROI	20/10/12
CANARIE	27/10 au 03/11/12
BAL DE LA CAS	10/11/12
Salon Peinture	23-24 & 25/11/12
WEEK END MARCHES DE NOEL A KAYSERSBERG	30/11 au 02/12/12
REVEILLON	31/12/2012

COMMISSION SPORT	
Inter SLV Karting	PRINTEMPS
Inter SLV Pétanque	02/06/2012

Les COMMISSIONS d'Activités

Comme après chaque élection des administrateurs de la CAS, les membres des commissions du Conseil d'Administration sont renouvelés. Prenant en compte les préconisations nationales d'organisation et la réalité de la vie professionnelle et militante, le Conseil d'Administration, sur proposition CGT, a ramené le nombre de membres de 20 à 11. Cette nouvelle composition

ne permettant pas la présence du pluralisme (deux organisations étant écartées faute de voix suffisantes), deux mandats consultatifs supplémentaires ont été créés, pour les Organisation FO et CFTC.

Découvrez donc ces commissions dont l'activité première est de proposer au conseil d'administration, en fonction de ses orientations, des analyses, des initiatives et activités en matière de solidarité, de culture, de sports, de loisirs et ce, pour tous les âges et besoins des Bénéficiaires.



Président
Thierry CABANERO

Vous avez envi de participer ou d'apporter des idées de sorties culturelles, Contactez, « La Commission Arts et Loisirs ».

La Commission propose au Conseil d'Administration des activités adaptées aux différents publics de la C.A.S.

Son rôle est d'impulser et de contrôler les activités culturelles réalisées au sein de la C.A.S. Concert, soirées spectacles, billetterie, voyages, expositions, arts plastiques, sont autant de ferments dont l'individu dispose pour gagner l'ouverture d'esprit qui lui permet de réfléchir, de juger et de choisir.

Elle a donc pour but de donner une dimension culturelle à nos activités et de faciliter l'accès de tous à toute forme de culture.

Arts et Loisirs



Président
J Claude FRANÇOIS

Vous êtes pensionné, vous avez une idée d'Activité, vous prenez contact avec : « La Commission Pensionnés », afin de lui soumettre.

Cette commission est chargée d'étudier les souhaits des agents en inactivité de Service. Ses décisions doivent être orientées dans une démarche collective et non individuelle.

Ses orientations touchent par exemple :

Des sorties culturelles, des excursions à la journée, des séjours de plusieurs jours, semaines ...

En somme, de développer des activités pour tous ses ressortissants.

Pensionnés





Président
Fabien JULLIOT

Vous êtes Jeune Agent, avez entre 18 et 35 ans et désirez participer à des séjours découverte, vous contactez :

« La Commission Jeunes Agents ».

Ses prérogatives :

Sont de répondre toujours mieux aux aspirations des jeunes agents de 18 à 35 ans de la C.A.S de Seine et Marne en étant ouverte à toutes les propositions de la part de ces derniers.

D'être à l'initiative du développement d'activités pour les jeunes agents, dans les domaines des loisirs, du sport, de la culture et des activités spécifiques comme :



Jeunes Agents



Présidente
Monique BURRIEL

Vous rencontrez des difficultés de tout ordre, qu'elles soient de santé, pécuniaires ou autres..., vous contactez :

« La Commission Santé Prévention, Solidarité »

Le rôle de la **Commission "Action Sanitaire et sociale / Santé Prévention"** à l'interne, consiste à attribuer des aides ou prêts financiers aux agents en activité ou en inactivité

de service et à leur famille, lorsque des événements de la vie bouleversent leur quotidien.

Elle examine les dossiers de demande des différentes aides et décide de leur suite à donner, avec comme souci premier de répondre le plus rapidement possible, aux difficultés de toute ordre des agents les plus défavorisés en situation de grandes difficultés financières (maladie, personne en situation de handicap, loyers trop élevés, surendettement...) dans la plus grande l'égalité de traitement entre bénéficiaire elle statue régulièrement pour l'attribution d'aides et de prêts. (Prêt d'honneur aide

matérielle, réconfort moral ...)

Elle **organise aussi, différentes campagnes, séjour et actions de prévention et d'information**, avec l'aide de médecins spécialistes sur des thématiques décidées comme, la maladie d'Alzheimer, le dépistage du diabète, etc ...

Sachez aussi que le Conseil d'Administration de la C.A.S de Seine et Marne et la Commission Santé Solidarité ont mis en place un **Réseau Solidaire**, composé d'élus et d'agents bénévoles habilités et soumis à la confidentialité.

Cette structure a pour but de conserver un lien Social envers tout agent en difficultés ou situation d'isolement.

Le Réseau Solidaire vous informe et vous rappelle la possibilité de contacter votre S.L.Vie ou la personne Responsable du Réseau, Mme BOUQUET Brigitte (01 64 41 53 32) pour tous renseignements ou souhaits de visite à domicile.

En résumé, face à des difficultés passagères diverses, n'attendez pas qu'elles s'aggravent, rapprochez vous de la CMCAS – Commission Action Sanitaire et Sociale et de l'assistantedontvousdépendez **MmeBIANGONGA 01 64 41 54 11** qui étudieront votre situation avec attention.





Présidente
Murielle NOBLET

Vous avez des idées d'activités culturelles pour des jeunes enfants, vous prenez contact avec :
« La Commission Jeunesse ».

Cette commission a pour vocation d'apporter une aide efficace aux familles par une prise en charge des enfants en dehors du cadre scolaire :

- En leur proposant d'une manière régulière des Activités diverses
- En favorisant au travers de ces moments privilégiés, l'apprentissage à la vie en collectivité, tout en développant chez chacun d'eux, le sens critique et l'esprit d'initiative qui participent au développement individuel de l'enfant.
- En favorisant la découverte culturelle, de loisirs physiques ou sportifs
- En organisant, les convoys, les arbres de Noël, les stages BAFA et les séjours jeunesse.
- En leur proposant une aide Financière pour les Classes vertes et de neige.

Jeune



Président
Hamid NIATI

Vous aimez participer à des Tournois sportifs, vous contactez :
« La Commission Sport ».

Cette commission prend contact avec le club sportif de la C.A.S de Seine et Marne, aide au développement et à la réalisation de tout projet en matière d'activités physiques sportives et de plein air.

Elle organise une partie des Tournois Inter S.L.V, des Challenges nationaux, des rassemblements sportifs nationaux CCAS comme le karting, etc...

Si vous avez envie de découvrir de nouveaux sports ou poursuivre celui que vous préférez pratiquer dans une ambiance conviviale et détendue, le sport à la CMCAS est fait pour vous.

Sport



Président
Antoine MARINO

Existe aussi au sein de la C.A.S de Seine et Marne, la commission :
« La Commission Appel d'Offres ».

Cette commission est chargée de négocier au mieux les marchés avec les Partenaires afin de choisir l'offre qui se révélera être économiquement la plus avantageuse au regard des critères préalablement définis dans le cahier des charges.

Appel d'Offres



Aperçu de la participation C.A.S selon l'activité.

pour calculer votre coefficient social : Revenu Fiscal de référence(2010) X 0,80 que vous divisez par votre nombre de parts

Grille 2012, Activité supérieure à 75,00 € (autre que jeunesse)

pour les agents célibataires une demi part supplémentaire est attribuée, sous condition de ne pas être logé gratuitement par un tiers

Activité	COEFFICIENTS SOCIAUX																		Prix de L'ACT.
	INF. à 2 419	2 420 à 4 042	4 043 à 5 264	5 265 à 6 061	6 062 à 6 890	6 891 à 7 686	7 687 à 8 510	8 511 à 9 308	9 309 à 10 134	10 135 à 10 929	10 930 à 12 374	12 375 à 14 173	14 174 à 16 195	16 196 à 19 760	19 761 à 24 109	24 110 à 29 414	29 415 à 35 000	Supér. à 35 001	
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	T15	T16	T17	T18	
Participation AGENT	121,50	139,50	153,00	166,50	184,50	202,50	220,50	238,50	256,50	274,50	292,50	310,50	328,50	346,50	360,00	373,50	387,00	400,50	500,00
Participation CMCAS	75,70%	72,10%	69,40%	66,70%	63,10%	59,50%	55,90%	52,30%	48,70%	45,10%	41,50%	37,90%	34,30%	30,70%	28,00%	25,30%	22,60%	19,90%	
Enfant de 1 à 6 ans	24,30	27,90	30,60	33,30	36,90	40,50	44,10	47,70	51,30	54,90	58,50	62,10	65,70	69,30	72,00	74,70	77,40	80,10	
Enfant de 6 à 10 ans	48,60	55,80	61,20	66,60	73,80	81,00	88,20	95,40	102,60	109,80	117,00	124,20	131,40	138,60	144,00	149,40	154,80	160,20	
Enfant de 10 à 16 ans	72,90	83,70	91,80	99,90	110,70	121,50	132,30	143,10	153,90	164,70	175,50	186,30	197,10	207,90	216,00	224,10	232,20	240,30	
Enfant de 16 à 18 ans	97,20	111,60	122,40	133,20	147,60	162,00	176,40	190,80	205,20	219,60	234,00	248,40	262,80	277,20	288,00	298,80	309,60	320,40	

Grille 2012, Activité inférieure ou égale à 75,00 € (autre que jeunesse)

pour les agents célibataires une demi part supplémentaire est attribuée, sous condition de ne pas être logé gratuitement par un tiers

Activité	COEFFICIENTS SOCIAUX																		Prix de L'ACT.
	INF. à 2 419	2 420 à 4 042	4 043 à 5 264	5 265 à 6 061	6 062 à 6 890	6 891 à 7 686	7 687 à 8 510	8 511 à 9 308	9 309 à 10 134	10 135 à 10 929	10 930 à 12 374	12 375 à 14 173	14 174 à 16 195	16 196 à 19 760	19 761 à 24 109	24 110 à 29 414	29 415 à 35 000	Supér. à 35 001	
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	T15	T16	T17	T18	
Participation AGENT	8,86	10,17	11,15	12,14	13,45	14,76	16,07	17,38	18,70	20,01	21,32	22,63	23,94	25,26	26,24	27,22	27,88	28,54	41,00
Participation CMCAS	78,40%	75,20%	72,80%	70,40%	67,20%	64,00%	60,80%	57,60%	54,40%	51,20%	48,00%	44,80%	41,60%	38,40%	36,00%	33,60%	32,00%	30,40%	
Enfant de 1 à 6 ans	1,77	2,03	2,23	2,43	2,69	2,95	3,21	3,48	3,74	4,00	4,26	4,53	4,79	5,05	5,25	5,44	5,58	5,71	
Enfant de 6 à 10 ans	3,54	4,07	4,46	4,85	5,38	5,90	6,43	6,95	7,48	8,00	8,53	9,05	9,58	10,10	10,50	10,89	11,15	11,41	
Enfant de 10 à 16 ans	5,31	6,10	6,69	7,28	8,07	8,86	9,64	10,43	11,22	12,00	12,79	13,58	14,37	15,15	15,74	16,33	16,73	17,12	
Enfant de 16 à 18 ans	7,08	8,13	8,92	9,71	10,76	11,81	12,86	13,91	14,96	16,01	17,06	18,11	19,16	20,20	20,99	21,78	22,30	22,83	

Gille 2012 sur les activités jeunesse

ABATTEMENT DE 30 % avant application des coefficients sociaux

Activité	COEFFICIENTS SOCIAUX																		Prix de L'ACT.
	INF. à 2 419	2 420 à 4 042	4 043 à 5 264	5 265 à 6 061	6 062 à 6 890	6 891 à 7 686	7 687 à 8 510	8 511 à 9 308	9 309 à 10 134	10 135 à 10 929	10 930 à 12 374	12 375 à 14 173	14 174 à 16 195	16 196 à 19 760	19 761 à 24 109	24 110 à 29 414	29 415 à 35 000	Supér. à 35 001	
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	T15	T16	T17	T18	
Participation 1er enfant	9,45	10,85	11,90	12,95	14,35	15,75	17,15	18,55	19,95	21,35	22,75	24,15	25,55	26,95	28,00	29,05	29,75	30,45	50,00
Participation CMCAS	81,10%	78,30%	76,20%	74,10%	71,30%	68,50%	65,70%	62,90%	60,10%	57,30%	54,50%	51,70%	48,90%	46,10%	44,00%	41,90%	40,50%	39,10%	
2ème enfant	6,62	7,60	8,33	9,07	10,05	11,03	12,01	12,99	13,97	14,95	15,93	16,91	17,89	18,87	19,60	20,34	20,83	21,32	
3ème enfant	5,67	6,51	7,14	7,77	8,61	9,45	10,29	11,13	11,97	12,81	13,65	14,49	15,33	16,17	16,80	17,43	17,85	18,27	
A partir du 4ème enfant	4,73	5,43	5,95	6,48	7,18	7,88	8,58	9,28	9,98	10,68	11,38	12,08	12,78	21,56	22,40	23,24	23,80	24,36	



L'assemblée générale organe démocratique et décisionnaire de la CAS Seine et Marne.



Le 11 octobre 2011, près d'une centaine de délégués de la CAS 77 se sont réunis afin de débattre des questions à l'ordre du jour et approuver le rapport moral, d'activité et financier et aussi faire des propositions pour nos œuvres sociales.

Hasard du calendrier cette date avait été retenue par les principales centrales syndicales pour mobiliser l'ensemble des salariés contre les mesures de rigueur budgétaire du gouvernement actuel. L'ensemble des délégués présent était convié à rejoindre le cortège Parisien cet après midi.

Bien sûr la situation sur les emplois à la CAS a été évoquée par le Président (extrait) :

« Dans les IEG, on assiste à un véritable hold up des directions d'entreprises de la branche sur les acquis sociaux, rappelons- nous de leur néfaste projet de remise en cause du tarif préférentiel, sans compter les attaques par la cour des comptes orchestrées par les directions sur les activités sociales.

Il nous faut en permanence construire un rapport de force nécessaire à la mise en œuvre de la réponse aux besoins des salariés actifs et inactifs. C'est le cas avec le succès des pétitions près de 92 000 pour la contribution de toutes les entreprises de la branche au financement du fond du 1%, les moyens « bénévoles » non remplacés comme à la SLV de Meaux et le statut des personnels des Activités Sociales, le rassemblement du 23 juin à Paris des élus et mandatés pour remettre ces pétitions au Ministère de tutelle et au patronat de la branche a permis d'ouvrir des négociations »

Les votes de L'AG ont reçu l'unanimité

- Rapport moral, financier et d'activité.
- Vœux provenant des SLV

Vœu de la SLV 12 favorable à la majorité des délégués
« Nouvel appel d'offre à destination des libraires locaux sur les livres des bibliothèques en distinguant l'achat des CD et DVD à part »

Les motions votées adoptées à l'unanimité par les délégués :

■ **CONVENTIONS ETABLISSEMENTS DE SANTE CAMIEG / MUTIEG**

Les participants à l'assemblée générale de la SLV2 réunis le 26 septembre 2011 exigent que toutes les conventions soient signées en matière de santé entre la Générale de Santé et la CAMIEG et la MUTIEG afin que les ouvrants droits et ayants droits de la CMCAS n'avancent plus des frais de santé souvent très importants.

■ **ORIENTATION BUDGETAIRES C.C.A.S**

Les délégués dénoncent :

Que malgré l'augmentation de 17 à 20% de la participation financière sur les séjours, les prestations dans les différents centres ont diminué voir disparue.

Que les activités proposées sur le catalogue CCAS et sur le site Internet de la CCAS soient en corrélation avec la situation sur le terrain.

Que la décision de la suppression des plats cuisinés sur certains centres de vacances soit revue pour l'été 2012.



■ L'AUGMENTATION DES COUVERTURES MUTUELLES SANTE

La colère des mutuelles dont la F.M.F et la F.N.M.F contre le projet du gouvernement de taxer lourdement (13,27%) les complémentaires santé est partagée par les associations de malades, par les principales centrales syndicales et les associations de consommateurs. Les délégués de S.L.V. réunis en Assemblée Générale de CAS s'associent à cette colère.

Ni la Sécurité Sociale, ni les services publics, ni les mutuelles ne sont une variable d'ajustement de la crise financière. L'équilibre des comptes publics, ceux des comptes sociaux doivent être trouvés dans une réforme fiscale.

L'abandon de la taxation des complémentaires santé est une des principales revendications des centrales syndicales.

L'assemblée Générale de CAS réunie le 11 Octobre 2011, appelle tous leurs élus à rencontrer le plus vite possible dans les départements, dans les régions, leurs organisations syndicales pour examiner ensemble les conditions d'une intervention commune auprès des élus politiques de proximité, et la construction d'initiatives plus larges avec le personnel

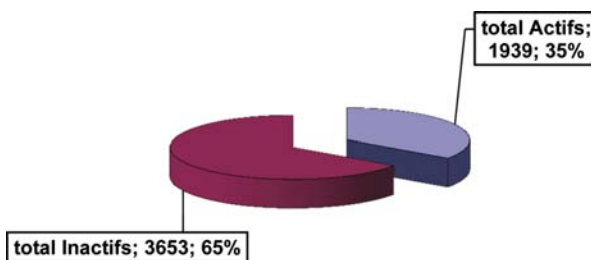
■ REVENDICATIONS ACTIVITES SOCIALES AUX DIRECTIONS D'EMPLOYEURS

Le rétablissement à l'accès des Assistantes Sociales comme les actifs.

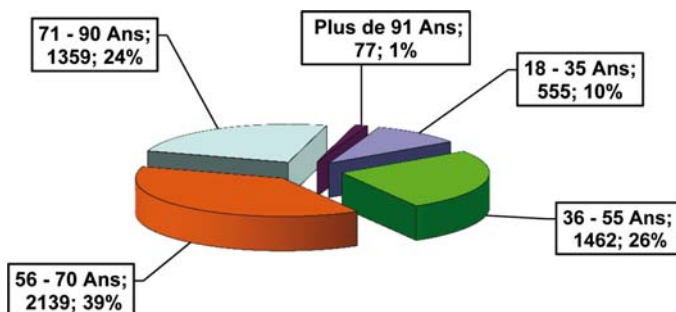
L'accès aux inactifs à tous les sites SLV



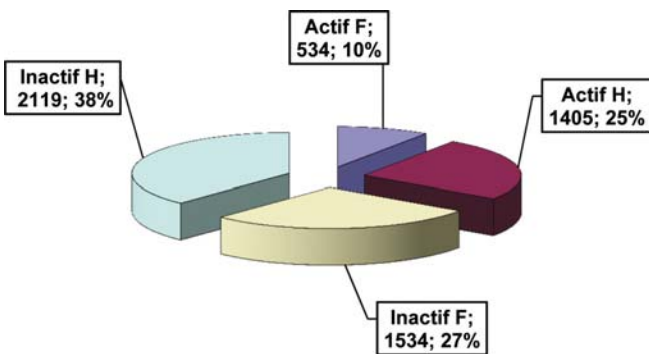
Population Totale de la C.A.S de Seine et Marne au 1/12/2011 (5592)



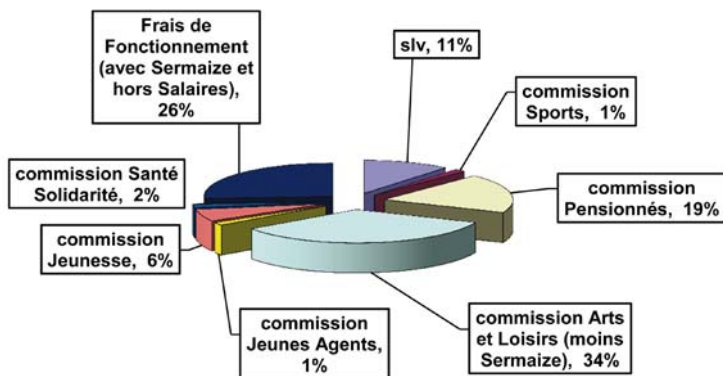
Population Totale par tranche d'age (5592)



Population Totale par sexe



Dépenses fin d'exercice 2011



L'accord préalable



Suite aux demandes et interrogations de certains Agents, ci après, quelques renseignements essentiels pour transmettre vos dossiers d'ordre médical vers le ou les bons services Administratifs.

Formalités auprès du Service médical

Le remboursement de certains transports, actes et traitements médicaux est soumis à un accord préalable de prise en charge. C'est le professionnel de santé que vous consultez qui vous informe de la nécessité de réaliser une demande d'accord préalable selon l'affection diagnostiquée et la prescription faite. Cette demande est ensuite examinée par le Médecin conseil de l'échelon local du Service médical dont vous dépendez, qui rend son avis à la CAMIEG afin qu'elle donne suite à votre demande.

L'envoi de votre dossier au Service médical.

Vous adressez votre dossier complet en précisant que vous êtes Assuré à la Camieg directement à « **M. Le Médecin conseil de l'échelon local du Service Médical** dont vous dépendez. Ci après et à titre d'exemple, les coordonnées pour les Bénéficiaires **résidant** en Seine et Marne :

77 Echelon Local du Service Médical de Seine-et-Marne

Adresse : 77605 MARNE LA VALEE Cedex 03

Tél : 36 46

Fax : 01 64 52 55 22

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 17h

Il examine votre demande et donne son accord pour la prise en charge partielle ou totale.

Cas particulier :

S'il y a urgence attestée par le prescripteur, il vous dispense l'acte. Néanmoins il est indispensable qu'il mentionne qu'il s'agit d'un « acte d'urgence » sur le formulaire de demande d'accord préalable.

Exception sur certains actes de masso-kinésithérapie

De nouvelles dispositions réglementaires s'appliquent en matière d'actes de masso-kinésithérapie. **Les situations de rééducation soumises à référentiel** pour la rééducation des 5 pathologies suivantes, un certain nombre de séances est pris en charge sans qu'une demande d'accord préalable

SITUATION DE REEDUCATION	NOMBRE DE SEANCES AVANT ACCORD PREALABLE	DEMANDE D'ACCORD PREALABLE
Entorse externe récente de la cheville	De 1 à 10 séances	à partir de la 11e séance
Arthroplastie de hanche par prothèse totale	de 1 à 15 séances	à partir de la 16e séance
Arthroplastie du genou par prothèse totale	de 1 à 25 séances	à partir de la 26e séance
Reconstruction du ligament croisé antérieur du genou	de 1 à 40 séances	à partir de la 41e séance
libération du nerf médian au canal carpien	/	dès la 1e séance

Prolongement des séances : selon l'évolution de votre rééducation, il est possible d'allonger le nombre de séances prises en charge. Votre masseur-kinésithérapeute et votre médecin en décident ensemble.

S'ils préconisent la prolongation des séances, vous devez établir une nouvelle demande d'accord préalable et vous assurez que l'argumentaire médical expliquant la demande de prolongation de traitement ait bien été inscrit. Cette demande doit être réalisée quelques séances avant d'atteindre l'échéance de la série en cours pour ne pas interrompre le traitement.

Transports pour motif médical

L'accord préalable du Service médical est obligatoire pour les transports en série et les transports longue distance, mais également pour les transports en bateau ou en avion.

- Le « transport sur longue distance » est un transport d'au moins 150 km aller.
 - Le « transport en série » est un ensemble d'au moins 4 transports de plus de 50 km sur 2 mois pour un même traitement.
 - Les transports en avion ou bateau : sauf situation médicale particulière, ils sont remboursés, respectivement, sur la base du transport le plus économique, du tarif le plus bas du billet d'avion de ligne régulière ou du billet de bateau après l'accord préalable du Service Médical.
- Les entreprises de transports doivent respecter la prescription de votre médecin et la tarification qui en découle.

La Camieg ne dispose pas d'un contrôle médical qui lui est propre. Les dossiers de ses assurés sont examinés par le Service médical de l'Assurance Maladie.



Si vous sollicitez l'avis du médecin conseil dans le cadre d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, vous transmettez votre dossier à l'échelon local du Service médical de votre lieu de travail. Renseignez-vous au préalable auprès de votre employeur.

Accord préalable et ALD exonérante

Les demandes d'accord préalable ou les demandes d'exonération du ticket modérateur pour la prise en charge d'une ALD doivent être adressées à M. le médecin conseil de l'échelon local du Service médical de votre lieu de résidence, et non à la Camieg. (même règle que pour une entente préalable Kiné) Vous veillerez à indiquer que vous êtes assuré à la Camieg.

Affection de longue durée (prise en charge à 100%)	Demande de prise en charge et suivi de l'ALD "protocole de soins"	Echelon local du Service médical dont vous dépendez	Préciser que vous êtes bénéficiaire Camieg
Accord préalable	Demande de prise en charge "Demande d'accord préalable"	Echelon local du Service médical dont vous dépendez	Préciser que vous êtes bénéficiaire Camieg

Cas particulier : Vous devez transmettre directement à la Camieg les questionnaires de prise en charge Cure thermale, et non au médecin conseil.



Si vous sollicitez l'avis du médecin conseil dans le cadre d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, vous transmettez votre dossier à l'échelon local du Service médical de votre lieu de travail. Renseignez-vous au préalable auprès de votre employeur.

Situations	Documents à remplir	A transmettre à :	En vous assurant des mentions suivantes :
Consultations, examens, soins reçus	> Feuilles de soins	Camieg 92001 Nanterre Cedex	/
	Demander le remboursement des soins reçus lors d'un court séjour > Déclaration de soins reçus à l'étranger	Camieg 92001 Nanterre Cedex	
Informations sur un changement de situation vous concernant, ou concernant les ayants droit qui vous sont rattachés.		Camieg > Service gestion des bénéficiaires 92011 Nanterre Cedex	/
Avis d'arrêt de travail pour maladie		Médecine de contrôle rattachée à votre employeur	
Cure thermale	Demander la prise en charge > Questionnaire de prise en charge	Camieg 92001 Nanterre Cedex	/
	Demander le remboursement > Prise en charge administrative de prise en charge de cure thermale et facturation (volet Frais de transport et hébergement uniquement)	Camieg 92001 Nanterre Cedex	/
Maternité	Déclarer une grossesse > Premier examen prénatal (volet rose)	Camieg 92001 Nanterre Cedex	Date de l'examen, date présumée de début de grossesse et d'accouchement
Affection de longue durée	Demander la prise en charge et le suivi d'une ALD > Protocole de soins	Echelon local du Service médical dont vous dépendez	Précisez que vous êtes Assuré Camieg
Accord préalable	> Demande d'accord préalable	Echelon local du Service médical dont vous dépendez	Précisez que vous êtes Assuré Camieg

- Les devis dentaires et tous les remboursements de soins non pris en charge par la Camieg (ostéopathe, chiropracteurs, actes dentaires hors nomenclature – implants -, etc.) doivent être adressés directement à l'organisme complémentaire qui peut les prendre en charge (par exemple la Mutieg dans le cadre de la CSM). Le passage de ces documents par la Camieg vous fait perdre du temps pour le remboursement.



- **Accident du travail ou maladie professionnelle :** aucun document ne doit être adressé à la Camieg, le service des prestations en espèces ne relevant pas de l'organisme. Contactez votre employeur sur ces sujets.

Portrait de bénéficiaires

Avec Anthony, nous ouvrons une nouvelle rubrique, portrait de bénéficiaires.

Sports, culture, caritatif, humanitaire, solidarité, citoyenneté, vous êtes des centaines à vous engager. La rédaction a décidé de vous mettre à l'honneur et faire partager vos « exploits » du quotidien. Contactez-nous.

Un athlète qui ne manque pas d'énergie

Agent à Croissy-Beaubourg, Anthony Lim a remporté cette année une médaille de bronze aux championnats du monde de **sanda**, un sport de combat né en Chine. Agé de 28 ans, il visera le titre européen en 2012. Portrait.

La rigueur et le goût de l'effort ne sont pas que des mots dans l'esprit d'Anthony Lim. Son entraînement, un des trois effectués chaque semaine à Noisy Le Grand, n'a beau débuter que dans une heure, les quelques mots confiés sur son parcours seront accompagnés d'une séance d'assouplissement. « Il est modeste, trop parfois », souffle son entraîneur. « Mais si aujourd'hui, Anthony n'affronte que des professionnels en compétition, il fait tout comme eux. » Humble, son poulain se contentera de concéder que son sport représente « beaucoup de sacrifices ».

En plus des entraînements collectifs, il s'astreint également à plusieurs séances de musculation et d'exercices fractionnés.

**Bientôt reconnu
comme un athlète
de haut niveau**

Seul, cette détermination représente pour lui la clé d'une médaille européenne en 2012 dans une discipline de combat, le sanda, encore méconnue, est un sport de saisie, de lutte et

de projection mais sans travail au sol, explique Anthony, troisième des derniers championnats du monde. « On est assez libre et le sanda implique plusieurs types d'efforts avec un rythme saccadé mais très intense ». Comme son rythme de vie où les entraînements succèdent à son travail d'agent ERDF à Croissy-Beaubourg. « J'ai la chance qu'ERDF m'aide, me laisse aussi du temps pour disputer mes compétitions* ». Amateur, Anthony accueille avec joie la reconnaissance prochaine de son statut d'athlète de haut niveau. Une juste récompense pour un homme attachant derrière lequel se cache un véritable champion.



Ligne de vie

1983 : naissance à Grenoble

1998 : découverte du sanda à Noisy le Grand

2002 : premier combat

2003 : champion de France junior

2005 : embauche à EDF GDF à Meaux comme technicien clientèle

2005 : champion de France senior

2208/2009/2010/2011 : champion de France senior

*disposition statutaire.

En savoir plus

Sanda signifie "combat libre", cette forme de combat sportif a été "créée" à Pékin en 1988. En fait il était déjà pratiqué depuis une vingtaine d'années, notamment à Hong Kong.

Le Sanda associe les techniques de frappe de la boxe et du kung-fu avec la lutte. Les combattants s'affrontent sur une estrade de huit mètres de côté. Ils sont vêtus d'un short, d'un tee-shirt et portent un casque, des gants de boxe anglaise, des protèges tibias, des protèges pieds et un plastron. Les combats se déroulent en deux ou trois reprises de deux minutes chacune.

Le Sanda fait partie des disciplines du Comité national de Kung-fu Wushu et Arts Martiaux.

Retrouvez Anthony en combat sur Daily motion.

Quand nos collègues prennent la plume.

Notre collègue Maurice MILLET vient de publier un livre intitulé
« **Mes montagnes et autres souvenirs** »



Récit d'une jeunesse perdue et d'un parcours initiatique : le massif de Fontainebleau, les falaises de l'Yonne au Saussois. Les premières courses en Oisans.

Puis le temps des grandes escalades à Chamonix (Face Ouest des Drus – Face Nord des Grandes Jorasses – Face Est du grand Capucin), les Dolomites, les murailles du Hoggar. Récit de ses rencontres hors du commun avec les seigneurs de l'alpinisme: René Desmaison, Yannick Seigneur, Lucien Bérardini.

Dès son entrée à EDF-GDF en 1946 à Orléans, persuadé qu'ensemble on renverse des montagnes, Maurice s'engage dans la défense des intérêts de ses collègues

ainsi que dans la gestion des activités sociales. En 1968, il arrive à Melun en même temps que la grève générale. Devenu cadre, il devient secrétaire général du GNC (la CGT des cadres) et vice-président de la CMCAS de Melun.

A la retraite, infatigable montagnard, toujours disponible pour partager films et photos, Maurice reste un fidèle défenseur de nos Industries et de nos Activités Sociales. Mais tout ceci vous le lirez dans cet ouvrage illustré de ses photos.

La présidente de la section Rando du COSEG
Muguette MEROT

Ce livre est disponible auprès de Maurice Millet - téléphone : 01.60.63.93.08.

COMMISSIONS

Arts et loisirs :

Semaine de ski a Monetier	05 au 12/02/12
Théâtre des Fontaines	
Thé à la menthe ou t'es Citron	07/04/2012
La Sicile	13 au 20/04/12
Monténégro	20 au 27/04/12

Jeunesse :

Ateliers cirque Bois le Roi	16 au 20/04/12
Ateliers cirque Villeneuve St Denis	23 au 27/04/12

Pensionnés :

Galette à Bois Le Roi	12/01/2012
Semaine à la Neige	15 au 22/01/12

Jeunes Agents :

SOIREE ANNEES 80-90	17/03/2012
RUGBY	I TRIM 2012



Fleuret et Epée

Compétition ou loisir
Pratique possible dès 5 ans

Le Cercle d'Escrime Melun Val de Seine est présent du lundi au vendredi à **Dammarié-les-Lys** (complexe sportif Jean Zay / Piscine) **Melun** (complexe sportif de la Motte aux Cailles) et **Livry-sur-Seine**.



Renseignements sur le site du CEMVS
www.escrime-cemvs.com
Email : cemvs@orange.fr
Tél. : 01 64 39 13 04



Mettez du bleu dans votre hiver, SEJOURS BLEUS

Le Conseil d'Administration et la Commission Santé Solidarité de la CMCAS Seine-et-Marne propose aux pensionnés de plus de 75 ans en situation d'isolement, un séjour aux **SABLES D'OLONNE** du :
DIMANCHE 26 FEVRIER au DIMANCHE 11 MARS 2012

La Maison Familiale est implantée au cœur de la ville dans les rues piétonnes entre plages et ports.

Située entre Bretagne et Charente, la Vendée est un savant mélange de nature fougueuse et de douceur. Elle est bordée par l'Atlantique. Sa côte sauvage offre des plages de sable fin longées de forêts, de pins maritimes et de chênes verts qui laissent la place, vers l'intérieur du pays, aux marais salants puis à la Venise Verte, véritable dédale de canaux s'étendant sur 15000 hectares, au milieu des marécages, que l'on découvre à bord de petites embarcations nommées plates.

De nombreuses sorties vous seront proposées pour découvrir les charmes de la côte vendéenne : rencontres avec des pêcheurs et des ostréiculteurs, promenades en bord de mer ou en forêt. Sur le

centre, des activités vous permettront de développer votre sens artistique : cuisine, musique, peinture, poésie ou théâtre sous forme d'ateliers.

Le transport est à la charge de la C.A.S de Seine et Marne Monsieur et Madame MINARD et Monsieur FRANCOIS seront vos accompagnateurs.

Pour vous faciliter le transfert de votre domicile à la C.A.S de Seine-et-Marne, un collègue viendra vous chercher chez vous. Nous vous communiquerons toutes les modalités à votre inscription. N'hésitez pas à vous inscrire auprès de votre SLV.

Date de Forclusion le JEUDI 9 FEVRIER 2012

pour calculer votre coefficient social : Revenu Fiscal de référence(2010) X 0,80 que vous divisez par votre nombre de parts

COEFFICIENTS SOCIAUX

Activité	INF.	2 420	4 043	5 265	6 062	6 891	7 687	8 511	9 309	10 135	10 930	12 375	14 174	16 196	19 761	24 110	29 415	Supér.	Prix de L'ACT.
	à 2 419	à 4 042	à 5 264	à 6 061	à 6 890	à 7 686	à 8 510	à 9 308	à 10 134	à 10 929	à 12 374	à 14 173	à 16 195	à 19 760	à 24 109	à 29 414	à 35 000	à 35 001	
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	T15	T16	T17	T18	
Participation AGENT	102,06	117,18	128,52	139,86	154,98	170,10	185,22	200,34	215,46	230,58	245,70	260,82	275,94	291,06	302,40	313,74	325,08	336,42	420,00
Participation CMCAS	75,70%	72,10%	69,40%	66,70%	63,10%	59,50%	55,90%	52,30%	48,70%	45,10%	41,50%	37,90%	34,30%	30,70%	28,00%	25,30%	22,60%	19,90%	



ADRESSE :

Centre de vacances CCAS 16, rue des Halles 85100 Les Sables d'Olonne
tél : 02 51 21 33 81
fax : 02 51 21 55 24



La Section randonnée Marche et rêve du COSEG et la CAS Melun Randonnée en « 8 » le Dimanche 9 Octobre 2011

C'est avec un temps plus que maussade que nous avons rendez-vous à « Bois Rond », nous étions 35 adeptes de la randonnée à parcourir les 6 km dans les rochers de la Reine et les platières de la Touche aux Mulets sous un paysage automnal. Avant le pique nique tiré du sac, nous avons partagé le verre de l'amitié. L'après midi certains nous ont quitté, d'autres nous ont rejoint

et c'est reparti pour la vallée de la gorge aux Archers. C'est vers 16 heures que nous nous sommes séparés après avoir apprécié les gâteaux faits maison autour d'un verre de cidre, contents d'avoir passé une bonne journée malgré un temps plus que pluvieux

Jean Pierre VACTER

Salon «Peinture & Sculpture» 2011



La COMMISSION ARTS ET LOISIRS de notre CMCAS a organisé les **26 et 27 novembre 2011**, à la Salle Marcel PAUL à BOIS LE ROI, le 6ème SALON «PEINTURE ET SCULPTURE».

Plus de 200 visiteurs se sont retrouvés pour le vernissage du Salon le vendredi 25 Novembre, à 18 H et ont pu admirer les **202 œuvres** présentées par **60 artistes dont 4 sculpteurs**.

Sur ce panel de créations, **46 œuvres ont été primées**.

80 visiteurs environ sont venus au Salon le samedi, quant au dimanche, c'est 150 personnes qui nous ont rendu visite.

Le dimanche soir, après que la Salle d'exposition n'ait pas désempilé de la journée, une fois l'urne contenant le vote du public, dépouillée, c'est **Annie OLIVO de CHAILLY EN BIERE**, qui a obtenu le **PRIX du PUBLIC**, pour ses jolis portraits traités au pastel.

Elle sera l'invitée d'honneur l'année prochaine et l'une de ses œuvres sera le support de nos invitations pour le Salon 2012. Au dire des visiteurs nombreux et passionnés, cette exposition que l'on peut qualifier d'année en année, n'a rien à envier aux autres expositions communales ou privées, tant dans le domaine de l'espace utilisé, de l'éclairage, de la présentation des œuvres et de leur qualité.

Comme tous les ans, nous tenons à remercier tous les bénévoles qui ont permis la réalisation et la réussite de cette exposition (montage des panneaux, mise en place de l'éclairage, décoration, étude de l'accrochage et de la disposition des œuvres ainsi que présences aux permanences du samedi et du dimanche).

On dit qu'un salon de peinture atteint sa notoriété vers sa 5ème année d'existence. L'augmentation constante de visiteurs et les retours de satisfaction que nous recevons font de ce 6ème Salon la preuve d'une parfaite réussite !

Martine CABANERO
Commission ARTS et LOISIRS

Soirée Beaujolaise le 26 novembre 2011

Soirée reconduite depuis plusieurs années, rires et bonne humeur étaient d'actualité, comme toujours.

Pour nos amis les vigneron du beaujolais, meilleures ventes que l'année dernière. Romain MONTICELLI, qui a fréquenté des pilotes de renommée mondiale, nous a

honoré de sa présence, avec sa DUCATI 1198 SP.

Sa passion pour la moto a pu être partagée avec un grand nombre de bénéficiaires.

Encore un grand merci aux bénéficiaires de la SLV 7 pour leur aide et leur participation ! L'année prochaine notre rendez-vous est fixé au 24 novembre 2012.

Gilbert QUINSARD - SLV 7



Bon Anniversaire Mme POMPANON

C'est avec beaucoup d'émotion que Mr Hamid NIATI, Président de la C.A.S de Seine et Marne, Mme Monique BURRIEL, Présidente de la commission Santé Solidarité ainsi que Mr Bernard FOISY, membre Bénévole du Réseau Solidaire, ont rendu visite à Mme POMPANON Odette, afin de lui souhaiter un bon anniversaire. Cette dame, entourée des bons soins de sa fille vient de fêter ses 109 ans.

Toujours en bonne santé pour son âge, elle s'intéresse encore à la vie de nos Industries et de nos Activités Sociales. Elle nous a reçu avec beaucoup de plaisir et nous a donné rendez vous fin 2012, pour fêter ses 110ans.

Réseau Solidaire
Bernard FOISY

Kartelec



C'est sous une météo favorable pour un mois d'octobre, que la course Open Kartelec, a rencontré un grand succès.

Ce n'est pas moins de 46 participants qui étaient au rendez-vous pour participer à cette course, composée de 2 pilotes par équipe et toujours appréciée de tous.

Ces participants après 30 minutes d'essais qualificatifs ont pu montrer leurs talents pendant 1h30 de course avec 6 relais minimum. C'est à la force du poignet que la meilleure équipe l'emporta.

Après la traditionnelle remise des prix sur le podium, nous avons pu autour d'un pot et dans la plus grande convivialité, mesurer le contentement de tous.

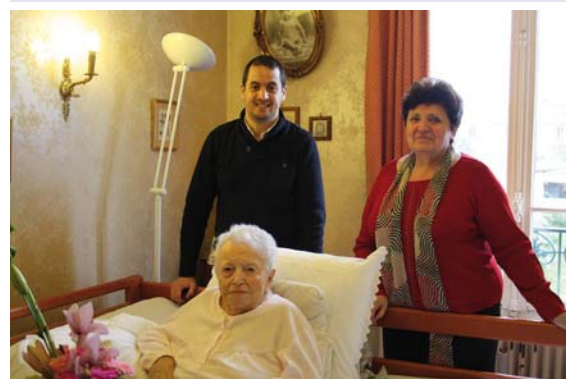
Christophe GAUTIER - SLV 01

Théâtre «La nuit sera chaude» le 16 avril 2011



Pas moins de 43 participants pour cette sortie théâtrale à Paris où le rire était au rendez vous avec Josiane BALASKO. Puis pour se remettre en forme, nous entamâmes une petite marche mouvementée à travers le quartier de la République pour se rendre au restaurant « le Phare du canal ». C'est après un bon repas convivial et apprécié de tout le monde, que nous avons rejoint le car pour rentrer dans nos pénates. Merci à tous et à bientôt

Jean-Pierre MANGEOT - SLV 4



BAL de la CMCAS du 12 novembre 2011 à Bois le Roi



Ils étaient plus de deux cents, amateurs de bonne musique et de danse à réponde présents au bal organisé par la CMCAS à la Salle Marcel PAUL à BOIS LE ROI, au soir du samedi 12 Novembre dernier.

Après une première impression ravie sur la décoration des tables chaudement colorées, ils purent apprécier l'apéritif fourni et servi avec dextérité.

Puis, tout au long de la nuit, ils ont été conquis par le spectacle de qualité de l'orchestre André PHILIPPE constitué de

6 musiciens talentueux, de 4 superbes danseuses et d'un couple de chanteurs à belles voix qui ont enchaîné rythmes et mélodies de fin 1970 à aujourd'hui, avant, pendant et après le buffet.

La piste de danse n'a pas désemploi et les passionnés restaient encore nombreux à « chalouper » devant la scène au-delà de 2 heures du matin.

Une nouvelle fois, nous remercions les bénévoles, personnel de la CMCAS et membres de la commission Arts et Loisirs qui n'ont pas épargné leurs efforts d'accueil et de service jusqu'au petit matin, pour vous permettre de passer cette soirée animée et chaleureuse.

Nous vous espérons encore plus nombreux, l'année prochaine !

Martine CABANERO
Commission ARTS ET LOISIRS



Pétanque



C'est le 18 octobre 2011, à Bois le Roi qu'était organisé par la CAS de Seine & Marne le deuxième challenge Inter-CMCAS de pétanque.

La météo clémente du début de journée a permis le bon déroulement des premières parties vers 9h dans un esprit convivial, détendu, favorable aux échanges entre les



participants.

La pause du midi bienvenue, autour d'un buffet campagnard, a redonné aux joueurs quelques forces, avant l'entame d'un après midi intense avec ses matchs couperets.

Le bon état d'esprit de chacun a été propice à une humeur très joviale (voir photo), même si la compétition fut acharnée entre les équipes.

D'ailleurs, c'est par une finale épique entre

la C.A.S. des Yvelines et la C.A.S. de Seine & Marne que s'est terminée cette journée, entrecoupée d'averses mais également d'éclairs de génies sur le terrain de la part de ces deux équipes finalistes.

C'est finalement sur un score très serré de 13 à 12 que la C.A.S. de Seine & Marne, qui remettait son titre en jeu, a remporté de nouveau le tournoi.

Il est certain que cette journée a été un succès auprès des joueurs et des spectateurs présents.

Nous n'oublions pas de remercier le Club de pétanque de Bois Le Roi pour la mise à disposition de leurs terrains ainsi que l'ensemble du matériel nécessaire.

Dès à présent, nous attendons avec impatience le prochain challenge 2012...

Un compétiteur acharné
DESARTINE Michael

Séjour à Merlimont



Ces quelques jours de détente à Merlimont ont été unanimement appréciés par l'ensemble des participants et ont permis à nombre d'entr'eux de découvrir (sous un ciel parfois capricieux) cette belle région qu'est la Baie de Somme.

Lors du voyage aller un arrêt à Amiens s'imposait pour une visite de la cathédrale et ses célèbres sculptures des portails et après

le repas, la digestion se faisait en barque avec la balade dans les hortillonages.

Le lendemain, visite du Parc du Marquenterre (sous un soleil radieux) et sa magnifique réserve d'oiseaux ; au retour, promenade sur le front de mer ou sur la plage à Berck-Plage.

Le troisième jour, visite du Musée de la Mine à Auchel avec les commentaires d'un ancien mineur ce qui nous permit de nous rendre compte des conditions de travail dans lesquelles ces derniers exerçaient leur métier ; au retour, courte halte au Touquet. Le plateau de fruits de mer et la soirée dansante terminèrent une journée déjà bien remplie.

Le vendredi, le programme de la matinée nous amenait à Etaples sur Mer avec la visite du Musée de la Marine et du temps

libre sur le marché local.

Après un dernier repas à l'institution, ce fut l'heure de penser au retour avec beaucoup de souvenirs et peut-être l'envie de revenir pour mieux connaître la région.

Daniel Lemot - SLV 4



Une journée magique

